CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif.

Du premier prairial, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire exécutif continue à vous adresser, d'après l'art. XIX de la loi du 26 vendémiaire dernier, le tableau des ventes de domaines nationaux qui s'opèrent chaque mois.

Les deux états ci-joints indiquent celles effectuées pen-

dant le mois de germinal dernier: les unes, en vertu de ladite loi du 26 vendémiaire, en numéraire; les autres, en exécution de celle du 27 brumaire, en bons des deux tiers de la dette publique remboursée.

Le nombre des premières se porte à dix-huit cent quatre-vingt-seize articles.

Le montant des adjudications à . .	4,661,419 fr.	
La mise à prix étoit de	3,125,338	86 c.
Il y a, en conséquence, un excédant de	1,536,080	14

Ces résultats sont fournis par soixante-dix-sept départemens; quatorze n'ont pas fait de ventes d'après ce mode, et huit sont en retard de répondre.

Le nombre des articles vendus en exécution de la loi du 27 brumaire est de six cent quatre-vingt-seize.

La mise à prix étoit de	10,897,339 fr. 33 c.
Le montant des adjudications est de	119,440,623

Ces résultats proviennent de soixante-dix-sept départemens; neuf n'ont point vendu aux conditions de la loi du 27 brumaire, et treize n'ont pas encore fait parvenir leurs états de vente.

Enfin les apperçus fournis pendant ce mois portent la valeur des biens nationaux qui restent à vendre, à . . . . 348,119,477 fr.

Le président du Directoire exécutif.

Signé, BARRAS, *président*.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général,

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.

